

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.37PR  
concernant  
une demande de crédit global pour l'année 2014,  
afin d'assurer le renouvellement annuel des infrastructures des énergies  
pour un montant de Fr. 2'250'000.--**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 13 janvier 2014.

Elle était composée de Messieurs Pascal BLUM, Thierry GABERELL, Christian GIROUD, Mathias HUMBERT, Walter MÜLLER, Thierry PIDOUX, Nicola SCHIRINZI et du soussigné, désigné rapporteur, Maximilien BERNHARD.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Gloria CAPT, et de Messieurs Philippe GENDRET, chef du Service des Energies (SEY), Olivier SCHMID, responsable du Bureau technique du service des Energies, et de Monsieur Sandro ROSSELET, chef du Service Travaux et Environnement (STE). Nous les remercions pour les informations qu'ils ont apportées aux membres de la commission.

La présente demande s'inscrit dans le cadre du renouvellement annuel des infrastructures eau/gaz/électricité de notre commune. Le système actuel est basé sur des demandes de crédit successives soumises au Conseil communal, après consultation interne auprès des différents services concernés. Les demandes sont préalablement examinées en commission puis votées en plénum. Le processus décisionnel permet certes de planifier les projets, mais demeure dans l'ensemble très long.

Depuis quelques années, le SEY et le STE planchent sur une solution permettant à notre commune d'engager des travaux de réfection plus rapidement et de manière plus flexible. La Municipalité propose par conséquent de voter en début d'année un crédit global incluant les projets à réaliser dans les mois suivants la décision de notre Conseil, tout en ayant la possibilité de fixer le calendrier pour chacun d'entre eux.

Le crédit global de Fr. 2'250'000.- contient dès lors quatre projets de tronçons à rénover, à savoir la Rue de la Paix, la Rue du Vingt-Quatre-Janvier, la Rue de Chamblon, et la Route de Lausanne. Il faut toutefois noter que notre commune devrait engager Fr. 4'000'000.- en 2014 dans le renouvellement des infrastructures. La différence de Fr. 1'750'000.- fait partie de demandes de crédits déjà votés ou intégrés dans d'autres projets spécifiques à voter.

Les infrastructures eau/gaz/électricité de notre ville sont vieillissantes. A titre d'exemple, le nombre de fuites d'eau dépasse régulièrement les 50 par année (avec un pic de 58 à fin 2013), alors qu'il devrait se situer entre 35 et 40 au maximum par an. Le taux de renouvellement est actuellement trop bas. La Municipalité propose donc de l'augmenter de manière à engager annuellement Fr. 3'300'000.- qui sont désormais inscrits au plan des investissements. L'augmentation des coûts liés à l'effet de rattrapage sera néanmoins atténuée par une diminution des fuites d'eau qui peuvent s'avérer très coûteuses.

L'utilisation du crédit global sera effectuée sur le principe des vases communicants. Les économies qui seraient réalisées sur un des projets pourraient être utilisées sur un autre projet qui demanderait des moyens financiers supplémentaires, tout en respectant l'enveloppe définie dans le cadre du crédit global.

Le SEY s'est doté d'un outil d'évaluation de l'état des conduites eau/gaz/électricité pour prioriser les travaux, sachant que des précautions particulières doivent être prises lors de la réfection des conduites de gaz. Le STE utilise quant à lui un outil de gestion du patrimoine routier comme aide à la décision.

Les travaux inclus dans les quatre projets seront en principe réalisés de manière décalée, avec un battement de quelques semaines entre chacun d'eux. Il est prévu de laisser des espaces dans chaque rue durant les travaux, en segmentant les tronçons, de manière à permettre l'accès aux riverains, ainsi qu'aux pompiers, ambulances, police, etc.

A noter encore que la Valeur de remplacement du réseau routier (VR) de Fr. 250.-/m<sup>2</sup> est fixée par la norme VSS/SN 640 986, et correspond par ailleurs aux expériences réalisées par notre commune.

### **Amendement :**

Une erreur s'est glissée à la page 4, ainsi que dans l'article 3 du préavis. L'amortissement de Fr. 660'000.- ne s'effectuera non pas sur le fonds « Epuration des eaux » no 928.1405, mais par le biais de la trésorerie générale. La commission propose donc un amendement consistant à remplacer la dernière ligne de l'article 3 par :

**Fr. 660'000.- (superstructure/chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus.**

### **Conclusions :**

La commission tient à souligner la très bonne collaboration entre le SEY et le STE qui a permis de préparer cette demande de crédit global. Elle estime qu'il s'agit d'une approche judicieuse des défis à relever en termes de renouvellement des infrastructures qui sera sans aucun doute suivie avec intérêt, notamment par les membres de notre Conseil. Par conséquent, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 tels que présentés par la Municipalité, et l'article 3 amendé.

Yverdon-les-Bains, le 22.01.2014

Maximilien Bernhard

